

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 18 février 2016.

L'an deux mil seize le dix-huit février à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusés : MM BARBIER Joseph, CORNU Marie-Thérèse.

Pouvoirs : Mme CORNU Marie-Thérèse à Mme MASSONNAT Rachel, M. BARBIER Joseph à M. BARBIER Philippe.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- Vote du compte administratif 2015 du CCAS
- Délibération de transfert du résultat 2015 du CCAS au budget communal 2016.
- Vote du compte administratif 2015 de la commune
- Affectation du résultat 2015
- Présentation du projet de logements sociaux du Jardin des Vernes
- Acquisition du terrain pour la création du bassin de rétention
- Prévisionnel travaux bâtiments et voirie pour 2016
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu du conseil d'école
- Compte rendu des syndicats et CCVT
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 21 janvier 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-003 : Compte Administratif 2015 – Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès CHAUT-SARRAZIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du CCAS (dissous au 31 décembre 2015) dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1758.80		1758.80
Opérations de l'exercice			3615.52	4710.10		1094.58
Totaux			3615.52	6468.90		2853.38
Résultat de clôture				2853.38		2853.38

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

N° 2016-004 – Objet : Transfert du résultat 2015 du CCAS au budget communal 2016.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 octobre 2015 relative à la suppression du CCAS

Il indique qu'à la date du 31 décembre 2015 le compte administratif fait apparaître un excédent de 2853,38 € et qu'il convient de le transférer sur le budget communal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- valide le transfert de l'excédent du budget du CCAS pour un montant de 2853,38 euros sur le budget communal 2016.

N° 2016-005 - Objet : Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès CHAUT-SARRAZIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Laurent MICHEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	19431.34			72400.11		52968.77
Opérations de l'exercice	522916.94	517933.42	369587.23	474394.06	892504.17	992327.48
Totaux	542348.28	517933.42	369587.23	546794.17	892504.17	1045296.25
Résultat de clôture	24414.86			177206.94		152792.08
Restes à réaliser	0.00					
Totaux cumulés	542348.28	517933.42	369587.23	546794.17	892504.17	1045296.25
Résultats Définitifs	24414.86			177206.94		152792.08

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

N° 2016-006 – Objet : Affectation du résultat.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Laurent MICHEL, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :
177206,94 €

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+104806,83
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 72400,11
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+177206,94
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
R 001 (déficit de financement)	-24414,86
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Besoin de financement F =D+E	-24414,86
AFFECTATION = C	+177206,94
Affectation en investissement (1068) Report en fonctionnement R 002 (2)	+125000,00 + 52206,94

Présentation du projet de logements sociaux du Jardin des Vernes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan d'ensemble de l'aménagement du Jardin des Vernes comportant 21 lots dont un lot réservé à la commune pour permettre la construction de 8 logements. Puis il présente le détail des logements sociaux qui seront construits par la SEMCODA. Le projet comporte 8 appartements, 5 T3 et 3 T2. Chaque appartement comprend un garage, une entrée individuelle, un balcon ou une terrasse. Un emplacement est réservé pour le stationnement des véhicules, le local poubelle et un bloc boîte aux lettres.

Le projet étant situé dans le périmètre des bâtiments de France, le transformateur électrique nécessaire à ce projet sera installé dans un garage pour une meilleure intégration paysagère. Il présente également le plan parcellaire de la propriété du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre comportant la division d'une parcelle de terrain pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

N° 2016/007 – Objet : Acquisition de terrain pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement et de logements sociaux Le Jardin des Vernes et la création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales.

Ce bassin de rétention serait aménagé sur une parcelle appartenant actuellement au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre (SMEAHB) qui a donné son accord pour la vente d'une partie de sa propriété.

Il indique que pour réaliser cette opération, il y a lieu de modifier le parcellaire cadastral ainsi que le plan foncier définitif par un acte translatif de propriété, correspondant au tènement cédé par le SMEAHB. Il rajoute que cette translation résulte d'un accord amiable, cédée au prix de trois cent soixante euros et que les frais relatifs à cette régularisation seront pris en charge par la commune.

Le conseil Municipal, après délibérations :

- Accepte d'acquérir pour le prix de 360 euros la parcelle de terrain détachée de la parcelle A. 73 et cadastrée A.1105, pour une surface totale de 1247 m², telle que définie par le cabinet ISAGEO.
- Dit que l'ensemble des frais d'actes liés à cet acquisition sera entièrement pris en charge par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes et tous documents se rapportant à ce dossier.

Prévisionnel des travaux bâtiments – voirie et fleurissement pour 2016

Bâtiments :

* Travaux d'accessibilité de l'église, du commerce et de la salle des fêtes. Pour la salle des fêtes il sera obligatoire de prévoir les travaux de sécurité incendie, cet établissement relevant des ERP de 3^{ème} catégorie.

Une demande sera faite auprès de Mme GALLIEN architecte et la société SOCOTEC pour réaliser le dossier ADAP.

- * Réfection de la toiture du préau de l'école et de la toiture terrasse de la classe maternelle
- * Divers travaux aux vestiaires sportifs et stade : régulation du chauffage – hublots extérieurs – éclairage de la buvette avec minuterie – main courante.
- * Travaux de remise en état de l'abri technique
- * Etude pour réparations des toitures écoles, mairie et église.
- * Changer les fenêtres de la salle des fêtes - cuisine et petite salle
- * Isolation des plafonds du réfectoire, de la cantine et des salles de classes
- * Contrôle de l'air

Voirie :

La commission effectuera sa visite annuelle des chemins communaux le samedi 12 mars.

Les travaux à prévoir sont

- * L'élargissement de la voirie chemin des Croisettes
- * Poursuite des travaux vers le pont chemin des Mollières - Renforcement de l'aire de décantation
- * Curage des fossés
- * Aménagement aire de retournement impasse de la Fauconnière

Fleurissement :

- * bordure autour du jardin japonais
- * plantation habituelle dans les massifs et jardinières
- * buis vers l'église à renouveler
- * apport de cailloux sur le massif du monument aux morts et jardinières.

Compte rendu de la commission urbanisme.

Aucun dossier traité par la commission pour cette période.

Compte rendu du conseil d'école

Les points suivants ont été abordés :

- Point sur la sécurité PPMS. Des exercices de sécurité sont réalisés régulièrement pendant la période scolaire (confinement – évacuation). Par contre il faut prévoir des exercices pendant les temps d'accueil périscolaires.
- Horaire et accès à l'école. Problème des retards répétés. La porte d'entrée est fermée à partir de 8h30. Une information conjointe Ecole – parents d'élèves et Mairie sera faite pour rappeler les horaires.
- Projets des classes pour le semestre.
- Prévoir une réunion avec le comité de pilotage du PEDT avant la fin d'année scolaire.
- TAPS : pour cette période deux nouvelles activités vont démarrer : le mardi un atelier cuisine animé par Cécile, agent communal, et le jeudi une activité badminton animée par les intervenants de la communauté de communes Les vallons de la Tour.

Compte rendu des Syndicats et CC Les Vallons de la Tour

Commission environnement de la communauté de communes Les vallons de la Tour.

- * la biennale de l'éco construction aura lieu les 11 et 12 juin 2016 à La Tour du Pin.
- * subvention accordée aux particuliers pour l'achat de broyeur à hauteur de 25% du prix d'achat plafonnée à 400 €.

Syndicat des Eaux

Présentation du nouveau schéma directeur d'assainissement aux élus membres du syndicat.

Conseil communautaire Les vallons de la Tour

Mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Chaque commune sera représentée dans le comité de pilotage par trois conseillers municipaux dont le Maire. Monsieur le Maire propose que deux membres de la commission urbanisme communale participent à ce comité de pilotage. Sont désignés Mme Agnès Chaut-Sarrazin et M. Henri Desroche.

Questions diverses :

- Il est soulevé le problème de la ligne téléphonique chemin des Villettes qui est ensevelie dans la verdure. Monsieur le Maire contactera le propriétaire pour l'élagage de la haie.
- Chenilles processionnaires : Cette année les chenilles processionnaires sont présentes dans de nombreuses propriétés comportant des pins. Compte tenu des problèmes allergisants provoqués par ces insectes, une information sera distribuée dans chaque boîte aux lettres par le conseil municipal pour inviter les propriétaires à détruire les nids par brulage dans les meilleurs délais et au plus tard le 15 mars.

Prochaines réunions :

Commission d'action sociale : le 3 mars 2016 à 20 heures

Commission bâtiments : le 7 mars 2016 à 19 heures 30

Commission voirie : le 12 mars 2016 à 8 heures 30

Conseil municipal : le 17 mars 2016 à 20 heures